

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 25 JUILLET 2018

Entamant sa communication autour du succès de la visite d'Etat historique du président de la République populaire de Chine, Son Excellence Monsieur Xi Jinping, effectuée au Sénégal, les 21 et 22 juillet 2018, le chef de l'Etat salue la mobilisation exceptionnelle des populations qui ont réservé un accueil chaleureux à notre hôte et à son importante délégation et félicite tous les services de l'Etat impliqués dans la préparation et le déroulement de ladite visite.

Le président de la République magnifie la qualité des entretiens avec son homologue chinois, aussi bien en tête à tête qu'en séance élargie, se réjouit des convergences de vues sur les sujets d'intérêt communs, ainsi que des excellents résultats obtenus qui témoignent de la nouvelle dimension du partenariat global stratégique entre la République du Sénégal et la République populaire de Chine.

A ce titre, le chef de l'Etat indique que nos deux pays ont signé dix (10) Accords de coopération portant sur plusieurs domaines économiques et techniques dont, entre autres, la réhabilitation du barrage d'Affiniam, les infrastructures, la mise en valeur des ressources humaines.

Cette dynamique porteuse, qui augure d'un renforcement du partenariat sino-sénégalais pour les années à venir, fait du Sénégal, le premier pays de l'Afrique de l'Ouest à intégrer l'initiative chinoise la Ceinture et la Route avec la signature du Memorandum d'Entente portant sur l'Initiative de la Ceinture économique de la Route de la Soie et la Route de la Soie maritime du 21^e siècle.

Rappelant en effet la portée de cette initiative stratégique, lancée par le Président Xi Jinping en 2013 qui vise à réaliser de grandes infrastructures d'interconnexions terrestres et maritimes en vue de favoriser les échanges entre les pays, le président de la République se félicite de l'aide, sans contrepartie d'un milliard de Yuans soit près de 83 milliards de FCFA, consentie en faveur du Sénégal, par la République populaire de Chine pour les années 2018, 2019 et 2020 et de l'accord de principe pour le financement de tous les projets soumis au titre de notre coopération bilatérale.

Poursuivant sa communication autour de l'entretien durable et la gestion de la nouvelle infrastructure sportive et socio-culturelle dénommée "Arène nationale", un don de la République populaire de Chine pour un montant de 32 milliards de FCFA, le chef de l'Etat se félicite de la réception des clefs des mains du Président Xi Jinping.

Ainsi, le président de la République remercie la partie chinoise, félicite le ministre des Sports, le CNG et l'ensemble des lutteurs et amateurs pour la mobilisation collective et solidaire lors de la réalisation de cet ouvrage et la bonne organisation de la cérémonie de remise des clefs de ce "bijou architectural", emblématique de l'étroitesse et l'exemplarité de la coopération sino-sénégalaise et qui constitue une référence, par sa spécificité, en Afrique et dans le monde.

Par ailleurs, le président de la République demande au gouvernement, en relation avec tous les sportifs, les acteurs de la lutte notamment, de réfléchir sur le meilleur mécanisme de gestion pour assurer l'entretien et la pérennité de cette infrastructure d'envergure qui contribue au renforcement des équipements urbains dans les départements de Pikine et Guédiawaye, au développement global du sport au Sénégal et à l'épanouissement de la jeunesse.

Enfin, le chef de l'Etat demande au gouvernement de préparer, avec la mobilisation de toutes les populations et amateurs de lutte, l'inauguration de "l'Arène nationale" avant octobre 2018.

Abordant, par ailleurs, le pilotage renforcé et la stabilisation de l'approvisionnement correct en eau potable des populations des agglomérations de Dakar, Thiès et de la Petite Côte, le président de la République rappelle que la gestion du secteur de l'hydraulique appelle l'activation impérative d'un dispositif de veille et de résilience aux pénuries, malgré les financements importants en cours pour un approvisionnement durable en eau des populations urbaines et rurales.

Enfin, le président de la République demande au Premier ministre de mettre en place, dans les meilleurs délais, un dispositif interministériel de suivi de la sécurisation durable de l'approvisionnement normal en eau potable des populations et informe de l'organisation prochaine, d'un Conseil présidentiel sur la situation et les perspectives de développement du secteur de l'hydraulique urbaine et rurale.

Le chef de l'Etat a terminé sa communication sur son agenda diplomatique et le suivi des partenariats.

Le Premier ministre a axé sa communication sur le suivi des politiques publiques notamment en matière d'emploi dont le récapitulatif fait ressortir plus de 336 000 créations, secteurs privé et public, confondus entre 2012 et 2016

comme l'indiquent les rapports statistiques du travail pour la période sous revue, sur la base des contrats visés par les inspections du travail. Ces chiffres ne prennent, évidemment pas en compte, les emplois créés au cours des années 2017 et 2018.

Il a ensuite rendu compte de la coordination des activités gouvernementales.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural a fait le point de la campagne agricole.

Le ministre de l'Environnement et du Développement durable a fait une communication axée sur le Forum de Haut Niveau pour le développement durable, tenu à New York du 09 au 18 juillet 2018.

Le ministre auprès du président de la République, en charge du suivi du Plan Sénégal émergent a rendu compte de l'avancement des projets et réformes.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le conseil a examiné et adopté :

— le projet de décret modifiant le décret n° 2010-707 du 10 juin 2010 portant organisation et fixant les règles de fonctionnement du Centre de Formation judiciaire ;

— le projet de décret portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de la justice ;

— le projet de décret fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil national du Don et de la Transplantation (CNDT) ;

— le projet de décret relatif à la Carte sanitaire.

Au titre des mesures individuelles, le président de la République a pris les décisions suivantes :

— Monsieur Abdou Khadir Agne, Economiste, précédemment Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal au Niger, est nommé Consul général de la République du Sénégal à Madrid (Royaume d'Espagne), poste vacant ;

— Monsieur Mouhamadou Moustapha Thioune, Administrateur civil principal, précédemment Directeur des Libertés publiques à la Direction générale de l'Administration territoriale (DGAT), est nommé Secrétaire général du ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat, poste vacant ;

— Monsieur Mactar Diallo, Magistrat Hors hiérarchie, est nommé Secrétaire général du ministère de la Pêche et de l'Économie maritime, poste vacant ;

— Madame Ramatoulaye Fall Dabo, Juriste, est nommée Inspecteur des Affaires administratives et financières au ministère de l'Emploi, de l'Insertion professionnelle et de l'Intensification de la Main d'œuvre, poste vacant ;

— Monsieur Ousmane Ndao, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, est nommé Secrétaire général de l'Agence nationale d'Insertion et de Développement agricole (ANIDA), poste vacant.

Le Secrétaire général du Gouvernement,
Porte-parole